

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Vendredi 3 JUIN 2022

L'an deux mille Vingt et Un le Trois Juin à 18 heures

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle des assemblées – 48 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, monsieur Antoine SALITOT est désigné à l'unanimité secrétaire permanent de séance et procède à l'appel nominal

Présidente :

Madame Caroline CAYEUX

Monsieur Lionnel CHISS – Président au dossier n°2

Présents :

Gérard HEDIN, Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Hans DEKKERS, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT, Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Franck PIA, Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Gregory PALANDRE, Patrice HAEZEBROUCK, Laurent DELMAS, Catherine THIEBLIN, Mohrad LAGHRARI, Jean-Louis VANDEBURIE, Cédric MARTIN, Monette-Simone VASSEUR, Jean-Jacques DEGOUY, Noël VERCHAEVE, Henry GAUDISSERT, Chantal Tranchant (suppléante de Philippe DESIREST), Jean LEVOIR, Marie Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Martine DELAPLACE, Philippe ENJOLRAS, Martine MAILLET, Christian DEMAY, Claire MARAIS-BEUIL, Robert TRUPTIL (suppléant Catherine CANDILLON), Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Francis JOLY (suppléant de Alain ROUSSELLE), Isabelle SOULA, Guylaine CAPGRAS, Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Francis BELLOU, Corinne FOURCIN, Éric MICLOTTE, Charles LOCQUET, Philippe VIBERT, Jérôme LIEVAIN, David CREVET, Yannick MATURA, Peggy CALLENS, Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Leila DAGDAD, Grégory NARZIS Mehdi RAHOUI, Nathalie KABILE, Marie Manuelle JACQUES (suppléante de Frédéric GAMBLIN), Josée JAVEY, , Hatice KILINC SIGINIR, Jean-Marie SIRAUT, Roxane LUNDY, Dominique MORET, Alexis LE COUTEULX.

Excusés :

Martial DUFLOT, Joëlle CARBONNIER, Dominique DUPILLE, Laurent LEFEVRE, Patrick SIGNOIRT, Mamadou BATHILY, Samuel PAYEN, Anne-Françoise LEBRETON, Ludovic CASTANIE, Marianne SECK

Pouvoirs :

Brigitte LEFEBVRE représenté Loïc BARBARAS, Christophe TABARY représenté par Ali SAHNOUN, Dominique DEVILLERS représenté par Noël VERCHAEVE, Jean-Charles PAILLART représenté par Christophe DE L'HAMAIDE, Hubert PROOT représenté par Gérard HEDIN, Jean-Pierre SENECHAL représenté par Hubert VANYSACKER, Jacqueline MENOUBE représentée par Franck PIA, Michel ROUTIER représenté par Jean-Pierre AMANS, Régis LANGLET représenté par Hubert VANYSACKER, Patricia HIBERTY représentée par Charlotte COLIGNON, Jean-Marie DURIEZ représenté par Laurent DELMAS, Valérie GAULTIER représentée par Dominique CORDIER, Bruno GRUEL représenté Hans DEKKERS, Mamadou LY représenté par Victor DEBIL-CAUX, Farida TIMMERMAN représentée par Jacques DORIDAM, David MAGNIER représentée Claire MARAIS-BEUIL, Christophe GASPART représenté par Lionnel CHISS, Vanessa FOULON représenté par Cédric MARTIN, Halima KHARROUBI représentée par Caroline CAYEUX

Date de la convocation : le 25 mai 2022 - Date d'affichage : le 16 juin 2022

Nombre de présents :

72 au dossier n°1

71 au dossier 2

(Madame la Présidente étant sortie pour les comptes administratifs, elle n'a pas pris part au vote)

72 à partir du dossier n°3

Nombre de votants :

91 au dossier n°1

90 au dossier n°2

(Madame la Présidente étant sortie pour les comptes administratifs, elle n'a pas pris part au vote)

91 à partir du dossier n°3

Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le vendredi 3 juin 2022 à 18 h conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

001 - Approbation des comptes de gestion 2021 – budget principal et annexes

Les membres du conseil communautaire déclarent à l'unanimité que les comptes de gestion de la CAB dressés pour l'exercice 2021 par le trésorier n'appellent aucune observation, ni réserve de sa part.

Les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité d'arrêter les comptes de l'exercice 2021 selon les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes.

002 – Approbation des comptes administratifs 2021 - budget principal et annexes

Madame la Présidente étant sortie pour le vote des comptes administratifs, elle n'a pas pris part au vote

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2021 du budget principal et des budgets annexes de l'agglomération du Beauvaisis arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	2 825 488,35
Dépenses de l'exercice	73 731 829,32	Recettes de l'exercice	76 464 511,57
Total :	73 731 829,32	Total :	79 289 999,92

Résultat de la section de fonctionnement (A)	5 558 170,60
---	---------------------

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	3 219 163,04	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	9 974 101,28	Recettes de l'exercice	14 480 119,47
Total :	13 193 264,32	Total :	14 480 119,47

Résultat de la section d'investissement (B)	1 286 855,15
--	---------------------

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2021 de (A + B) : +6 845 025,75

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : -2 208 573,05

Le résultat cumulé au 31/12/2021 est de : +4 636 452,70
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

BUDGET ANNEXE PEPINIERE**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	170 288,47	Recettes de l'exercice	156 402,11
Total :	170 288,47	Total :	156 402,11

Résultat de la section de fonctionnement (A)**-13 886,36****Section d'investissement**

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	223 197,68	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	90 125,70	Recettes de l'exercice	60 706,18
Total :	313 323,38	Total :	60 706,18
Résultat de la section d'investissement (B)		-252 617,20	

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2021 de (A + B) : -266 503,56

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : +0,00

Le résultat cumulé au 31/12/2021 est de : -266 503,56
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

BUDGET ANNEXE ZONE DU HAUT VILLE**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	4 537 467,56	Recettes de l'exercice	4 537 467,56
Total :	4 537 467,56	Total :	4 537 467,56

Résultat de la section de fonctionnement (A)**0,00****Section d'investissement**

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1		Solde d'exécution N-1	215 849,12
Dépenses de l'exercice	5 760 017,95	Recettes de l'exercice	4 111 600,49
Total :	5 760 017,95	Total :	4 327 449,61

Résultat de la section d'investissement (B)**-1 432 568,34**

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2021 de (A + B) : -1 432 568,34

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : +0,00

Le résultat cumulé au 31/12/2021 est de : -1 432 568,34

BUDGET ANNEXE ZONE DE PINCONLIEU**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	532 274,15	Recettes de l'exercice	532 274,15
Total :	532 274,15	Total :	532 274,15

Résultat de la section de fonctionnement (A)	0,00
---	-------------

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	11 322,40	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	532 274,15	Recettes de l'exercice	461 322,32
Total :	543 596,55	Total :	461 322,32

Résultat de la section d'investissement (B)	-82 274,23
--	-------------------

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2021 de (A + B) : -82 274,23

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de :

Le résultat cumulé au 31/12/2021 est de : -82 274,23

BUDGET ANNEXE ZONE DE BEAUVAIS TILLE**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	17 001 859,88	Recettes de l'exercice	17 001 859,88
Total :	17 001 859,88	Total :	17 001 859,88

Résultat de la section de fonctionnement (A)	0,00
---	-------------

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	1 048 178,12	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	12 509 351,94	Recettes de l'exercice	14 324 160,84
Total :	13 557 530,06	Total :	14 324 160,84

Résultat de la section d'investissement (B)	766 630,78
--	-------------------

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2021 de (A + B) : +766 630,78

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de :

Le résultat cumulé au 31/12/2021 est de : +766 630,78

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	548 874,71	Recettes de l'exercice	548 874,71
Total :	548 874,71	Total :	548 874,71
Résultat de la section de fonctionnement (A)		0,00	

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	544 410,97	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	548 874,71	Recettes de l'exercice	544 410,97
Total :	1 093 285,68	Total :	544 410,97

Résultat de la section d'investissement (B)**-548 874,71**

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2021 de (A + B) :

-548 874,71

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de :

Le résultat cumulé au 31/12/2021 est de :**-548 874,71**

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES SAINT MATHURIN**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	1 379 015,98	Recettes de l'exercice	1 379 015,98
Total :	1 379 015,98	Total :	1 379 015,98

Résultat de la section de fonctionnement (A)**0,00****Section d'investissement**

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	959 094,59	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	1 379 015,98	Recettes de l'exercice	959 094,59
Total :	2 338 110,57	Total :	959 094,59

Résultat de la section d'investissement (B)**-1 379 015,98**

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2021 de (A + B) :

-1 379 015,98

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de :

Le résultat cumulé au 31/12/2021 est de :**-1 379 015,98**

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES TRANSFEREES**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	1 065 847,04	Recettes de l'exercice	1 065 847,04
Total :	1 065 847,04	Total :	1 065 847,04

Résultat de la section de fonctionnement (A)	0,00
---	-------------

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	851 627,04	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	1 065 847,04	Recettes de l'exercice	851 627,04
Total :	1 917 474,08	Total :	851 627,04

Résultat de la section d'investissement (B)	-1 065 847,04
--	----------------------

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2021 de (A + B) : -1 065 847,04

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de :

Le résultat cumulé au 31/12/2021 est de : -1 065 847,04

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**Section d'exploitation**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	4 966 927,94
Dépenses de l'exercice	5 609 835,05	Recettes de l'exercice	7 687 262,46
Total :	5 609 835,05	Total :	12 654 190,40

Résultat de la section d'exploitation (A)	7 044 355,35
--	---------------------

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1		Solde d'exécution N-1	956 409,96
Dépenses de l'exercice	4 581 367,84	Recettes de l'exercice	3 122 180,85
Total :	4 581 367,84	Total :	4 078 590,81

Résultat de la section d'investissement (B)	-502 777,03
--	--------------------

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2021 de (A + B) : +6 541 578,32

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : -1 838 872,31

Le résultat cumulé au 31/12/2021 est de : +4 702 706,01

(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**Section d'exploitation**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	0,00
Dépenses de l'exercice	110 563,36	Recettes de l'exercice	1 607 564,77
Total :	110 563,36	Total :	1 607 564,77

Résultat de la section d'exploitation (A)**1 497 001,41****Section d'investissement**

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1		Solde d'exécution N-1	0,00
Dépenses de l'exercice	905 895,05	Recettes de l'exercice	644 527,13
Total :	905 895,05	Total :	644 527,13

Résultat de la section d'investissement (B)**-261 367,92**

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2021 de (A + B) :

+1 235 633,49

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de :

-373 690,51

Le résultat cumulé au 31/12/2021 est de :**+861 942,98**

(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

BUDGET ANNEXE SPANC**Section d'exploitation**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1	17 658,88	Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	65 128,29	Recettes de l'exercice	79 187,11
Total :	82 787,17	Total :	79 187,11

Résultat de la section d'exploitation (A)**-3 600,06****Section d'investissement**

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1		Solde d'exécution N-1	64 492,15
Dépenses de l'exercice		Recettes de l'exercice	7 825,00
Total :	0,00	Total :	72 317,15

Résultat de la section d'investissement (B)**72 317,15**

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2021 de (A + B) :

+68 717,09

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de :

+0,00

Le résultat cumulé au 31/12/2021 est de :**+68 717,09**

(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS**Section d'exploitation**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	1 033 123,36
Dépenses de l'exercice	9 014 162,17	Recettes de l'exercice	10 193 953,38
Total :	9 014 162,17	Total :	11 227 076,74

Résultat de la section d'exploitation (A)	2 212 914,57
--	---------------------

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	230 631,60	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	2 184 461,83	Recettes de l'exercice	3 164 828,58
Total :	2 415 093,43	Total :	3 164 828,58

Résultat de la section d'investissement (B)	749 735,15
--	-------------------

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2021 de (A + B) : +2 962 649,72
Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : -135 572,63
Le résultat cumulé au 31/12/2021 est de : +2 827 077,09
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

BUDGET ANNEXE GNV**Section d'exploitation**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	606 907,96
Dépenses de l'exercice	403 741,57	Recettes de l'exercice	459 819,64
Total :	403 741,57	Total :	1 066 727,60

Résultat de la section d'exploitation (A)	662 986,03
--	-------------------

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1		Solde d'exécution N-1	88 892,74
Dépenses de l'exercice	35 311,00	Recettes de l'exercice	35 718,00
Total :	35 311,00	Total :	124 610,74

Résultat de la section d'investissement (B)	89 299,74
--	------------------

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2021 de (A + B) : +752 285,77
Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : +0,00
Le résultat cumulé au 31/12/2021 est de : +752 285,77
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

003 - Affectation des résultats 2021 - budget principal

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** l'affectation du résultat 2021 excédentaire de la section de fonctionnement du budget principal de la façon suivante :

921 717,90 € au compte 1068 « **excédents de fonctionnement capitalisés** » au titre de la couverture de besoin de financement de la section d'investissement,

4 636 452,70 € au compte 002 « **résultat de fonctionnement reporté** ».

004 - affectation des résultats 2021 - budget annexe assainissement

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** l'affectation du résultat 2021 excédentaire de la section de fonctionnement du budget annexe assainissement de la façon suivante :

2 341 649,34 € au compte 1068 « **excédents de fonctionnement capitalisés** » au titre de la couverture de besoin de financement de la section d'investissement.

4 702 706,01 € au compte 002 « **résultat de fonctionnement reporté** ».

005 - Affectation de résultats 2021 - budget annexe eau potable

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** l'affectation du résultat 2021 excédentaire de la section de fonctionnement du budget annexe eau potable de la façon suivante :

635 058,43 € au compte 1068 « **excédents de fonctionnement capitalisés** » au titre de la couverture de besoin de financement de la section d'investissement.

861 942,98 € au compte 002 « **résultat de fonctionnement reporté** ».

006 - Opération de clôture du budget annexe pépinière et hôtel d'entreprises

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** la clôture du budget annexe « pépinière et hôtel d'entreprises » au 31 décembre 2021 ;

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** le transfert total des résultats budgétaires de clôture 2021 du budget annexe « pépinière et hôtel d'entreprises » comme définit ci-dessous :

- Résultat de fonctionnement déficitaire de : 13 886,36 euros ;
- Résultat d'investissement déficitaire de : 252 617,20 euros.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de reprendre ces déficits lors du budget supplémentaire 2022 du budget principal sur le compte 002 pour la section de fonctionnement et 001 pour la section d'investissement.

007 - Syndicat des eaux de Litz , La Neuville-en-Hez et la Rue Saint-Pierre - compte de gestion 2021 / compte administratif de clôture 2021

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de déclarer que le compte de gestion du syndicat intercommunal des eaux de Litz la Neuville en Hez et la rue Saint Pierre dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part ;

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** le compte administratif 2021 de clôture du budget du syndicat des eaux de Litz, la Neuville en Hez et la rue Saint Pierre ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** l'intégration des résultats dont les crédits seront proposés lors du vote du budget supplémentaire 2022 du budget annexe eau potable :

- 002 – excédent de fonctionnement : 472 148,92 € ;
- 001 – excédent d'investissement : 33 359,23 €

008 - Syndicat des eaux de Luchy-la-Montagne et Muidorge - Compte de gestion 2021 - compte administratif 2021 de clôture

es membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** de déclarer que le compte de gestion du syndicat intercommunal des eaux de Luchy-la-Montagne et Muidorge dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part ;

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** le compte administratif 2021 de clôture du budget du syndicat des eaux de Luchy-la-Montagne et Muidorge;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** l'intégration des résultats dont les crédits seront proposés lors du vote du budget supplémentaire 2022 du budget annexe eau potable :

- 002 – excédent de fonctionnement : 76 334,66 € ;
- 001 – excédent d'investissement : 217 337,80 €

009 - Convention de prestation de service - Pôle métropolitain de l'Oise

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la Présidente, ou son représentant, à signer avec le pôle métropolitain de l'Oise de mise à disposition des services dans les domaines suivants :

- gestion des assemblées ;
- suivi des finances ;
- système d'information et de télécommunication.

010 – Politique tarifaire – mise à jour des tarifs de l'agglomération 2022

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** les nouveaux tarifs de la communauté d'agglomération du Beauvaisis qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2022 , et les tarifs de la boutique de la maladrerie Saint-Lazare à compter du 4 juin 2022.

011 - Admission en non-valeur

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** d'imputer les créances irrécouvrables ou éteintes sur les crédits prévus à cet effet aux budgets principal et annexes pour une somme totale de 9 726,22 €.

012 - Régularisation de TVA eau potable 2021

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** de prendre en charge le solde de TVA due de 4 642 euros, sur l'imputation 6358 du budget annexe eau potable.

013 - Dotation de solidarité communautaire (DSC) - détermination des montants alloués en 2022

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** d'attribuer au titre de la dotation de solidarité de l'exercice 2022, la somme totale de 520 732 euros ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** de retenir pour l'exercice 2022, la répartition par commune de la dotation de solidarité communautaire reprenant la répartition N-1 ;

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** de mandater semestriellement la dotation de solidarité communautaire 2022.

014 - Groupement d'achats du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente de signer les avenants en cas d'adhésion d'une commune au groupement de commande par voie de décision ;

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité que la communauté d'agglomération du Beauvaisis soit le membre coordonnateur du groupement ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité que les pièces du marché soient signées par le membre coordonnateur du groupement.

015 - Candidature d'intégration à la gouvernance du dispositif d'appui à la coordination (DAC)

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la candidature en qualité de membre de la gouvernance du dispositif d'appui à la coordination (DAC) OUEST ;

Les DAC constituent une ressource dont les acteurs du territoire se dotent pour une optimisation des parcours de santé complexes en agissant à 3 niveaux :

1. appui aux professionnels ; 2. accompagnement des personnes ; 3. participation à la coordination territoriale.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la Présidente à signer tout document en lien avec cette participation à la gouvernance de la DAC ;

016 - Tableau des effectifs

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'ajustement du tableau des emplois communautaires pour les motifs suivants :

- remplacer des agents partis (mutation, retraite, mobilité), faire évoluer des postes de la catégorie B à A compte tenu de la spécificité des missions : il s'agit des postes d'ingénieurs du patrimoine naturel et de natura 2000, favoriser le déroulement de carrière d'agents lauréats de concours, modifier des temps de travail et des grades au conservatoire pour la rentrée prochaine pour tenir compte des évolutions dans les demandes des usagers ;

- renforcer les services communautaires avec la création :

- d'un ingénieur ou une ingénieure eau et rivières ;

- d'un technicien ou une technicienne en charge de la gestion patrimoniale et du contrôle du délégataire

- d'un juriste ou une juriste ;

- d'un ingénieur ou une ingénieure espaces publics ;

- d'un technicien ou une technicienne travaux ;

Pour la plateforme multiservices qui est sollicitée de plus en plus par les communes pour des opérations de travaux et d'aménagement. Au regard du recensement des besoins dans les communes au printemps cela représente plus de 49 % des demandes.

Afin de piloter les projets et de manager les chantiers, il convient de renforcer le service études de la direction espaces publics.

- de médiateurs ou de médiatrices de tranquillité publique au service prévention afin de renforcer les effectifs

017 - Garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire et donnant mandat au centre de gestion de l'Oise

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** de prendre acte des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux qui entreront en vigueur de façon obligatoire en 2025 et 2026,

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** de donner mandat au CDG60 pour le lancement de deux appels publics à concurrence visant à conclure :

- une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque prévoyance auprès d'un organisme d'assurance,
- ainsi qu'une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque santé auprès d'un organisme d'assurance.

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la présidente à compléter et transmettre au CDG60 le questionnaire décrivant les caractéristiques de la population à assurer.

018 - Constitution d'instances de dialogue social communes à la Ville de Beauvais, au CCAS et à la CAB : instauration d'un Comité Social Territorial (CST) et de sa formation spécialisée (FS)

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** de créer un comité social territorial (CST), une formation spécialisée du comité et une formation spécialisée dédiée aux services présentant des risques professionnels liés à des contraintes physiques marquées et/ou un environnement physique agressif communs à la Ville de Beauvais, au CCAS et à la CAB ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** de fixer à 8 le nombre de représentants du personnel titulaires en CST ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** de fixer à 6 le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée de services ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** de fixer à deux suppléants par titulaire la composition des formations spécialisées ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** d'établir le paritarisme en CST et en formations spécialisées en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** de recueillir l'avis des représentants de la collectivité pour l'ensemble des questions en CST et dans les deux formations spécialisées ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** pour l'ensemble des instances communes, ne pas encadrer précisément la répartition des candidats entre les collectivités et de laisser la liberté aux organisations syndicales de présenter des listes selon la répartition qu'elles jugeront adaptée ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** rattacher ces instances communes à la Ville de Beauvais ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** d'arrêter que les collègues des représentants de la collectivité en CST et en formation spécialisée du comité seront composés d'au moins deux titulaires représentants de la CAB et d'au moins un titulaire représentant du CCAS.

019 - Fermeture de l'avenue Blaise Pascal - Convention avec la SANEF Abonnement " Pass-Beauvais"

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** la convention avec la SANEF afin de faire bénéficier aux usagers détenant un badge de télépéage d'un remboursement bi-annuel de 100% de leurs frais de trajets sur l'A16 sur le tronçon Beauvais Nord - Beauvais Sud dans les 2 sens.

Le coût de l'abonnement mensuel est de plus remboursé à 100%, ainsi que le coût de l'achat du badge.

Cependant, afin de reporter un maximum de la circulation de transit vers l'A16, la communauté d'agglomération du Beauvaisis propose, en partenariat avec la SANEF,

La présente convention avec la SANEF prendrait effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024.

020 - Modification du règlement pour le fonds de développement communautaire (FDC)

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** le règlement du FDC modifié, qui se substitue au règlement approuvé par délibération du 6 décembre 2005, modifié le 1er avril 2016 et le 29 juin 2018 ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** de modifier le pacte fiscal et financier afin d'y insérer les nouvelles modalités d'attribution du FDC ;

021 - Attribution de subventions d'équipements cyclistes au titre de l'année 2022 - ajustement du règlement d'attribution

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** le principe d'attribution d'une aide pour l'acquisition d'un vélo classique ou pliable, neuf ou d'occasion et/ou d'équipements sécurité vélo dans les conditions prévues au règlement.

022 - Mise en œuvre de l'événement mobilités douces au titre de l'année 2022

Les membres du conseil communautaire adoptent **à l'unanimité** le règlement du challenge des mobilités 2022 ;

023 - Lancement d'une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de Beauvais (secteur rue de Villers Saint Lucien)

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** le lancement d'une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de Beauvais (secteur rue de Villers Saint Lucien)

024 - Abrogation et résiliation anticipée de la concession d'aménagement de la ZAC Boulenger à Auneuil

Délibération retirée

025 - Modification du plan local d'urbanisme (PLU) de Warluis

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** la modification simplifiée du

plan local d'urbanisme de Warluis.

026 - Modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de Bresles

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Bresles.

027 - Modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de Hermes

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Hermes.

028 - Environnement - Financement de l'extension du réseau d'eau potable chemin des Plois - La Neuville-en-Hez

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité que 50 % de la taxe perçue (soit un taux de 2 %) par la commune de la Neuville-en-Hez sur les opérations d'urbanisme réalisées, sur le secteur délimité, soient reversés au budget eau potable de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, pour les besoins de financement de l'extension du réseau d'eau potable. La commune de la Neuville-en-Hez devra prendre une délibération concordante.

029 - Environnement - Eaux pluviales - Programme pluvial 2022 (3ème tranche)

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la troisième tranche de travaux au titre du programme d'investissement pluviale 2022, pour un montant à charge de la communauté d'agglomération du Beauvaisis de 405 763,82 € (sans déduction éventuelles de subventions), pour 15 opérations pour les communes de : Allonne, Auneuil, Berneuil-en-Bray, Guignecourt, Haudivillers, Le mont-Saint-Adrien,, Troissereux, Warluis et la ville de Beauvais ;

030 - Modification des tarifs d'accès des déchetteries du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour les professionnels

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de maintenir les apports des non-ménages en déchetteries dans la limite des possibilités des installations et dans le respect des conditions suivantes et de modifier en conséquence le règlement intérieur des déchetteries comme suit :

- seules les déchetteries d'Auneuil, Beauvais, Bailleul-sur-Thérain et Crèvecœur-le-Grand sont accessibles aux professionnels (exclus Velennes et Hermes) ;
- l'accès est possible en dehors du samedi et du dimanche et dans la limite d'une visite par jour et 10 m³ par semaine ;
- les déchets acceptés et non acceptés restent inchangés.

031 - Convention relative au remboursement des dépenses de l'AMI CITEO - Mise en place du tri hors foyers : parcs, jardins et city stades

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité les termes de la convention relative au remboursement des dépenses de l'AMI CITEO pour la mise en place du tri hors foyers (convention en annexe) ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de signer les conventions et tous documents afférents aux autres appels à manifestation d'intérêt CITEO si la communauté d'agglomération du Beauvaisis était lauréate de ces derniers et notamment l'AMI lié à la prévention et le traitement des déchets abandonnés diffus issus des emballages ménagers.

032 - Tourisme - Taxe locale de séjour intercommunale - Communauté d'agglomération du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité les modalités et les tarifs applicables, sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'inscrire les recettes au budget de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

033 - Economie- Zac Novaparc - modification du cahier des charges de cession de terrain au profit de la société Isagri

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la modification le cahier des charges de cession de terrain pour le projet Isagri ;

Les projets de cession sur la ZAC Novaparc sont encadrés par un cahier des charges de cession de terrain qui a pour objet d'organiser les conditions de gestion et de propriété des équipements communs s'il en existe, fixer les engagements réciproques relatifs à l'achèvement des équipements et de la construction et établir les prescriptions techniques, architecturales ou urbanistiques imposées au constructeur pendant la durée de réalisation de la zone.

034 - Convention d'objectifs et de moyens entre l'association Beauvais Rev'Agro et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice -président délégué à solliciter des subventions, à un taux de financement maximum de l'assiette subventionnable (HT) auprès des partenaires publics mobilisés au profit du pôle d'innovation territoriale *Beauvais Rev'Agro*, qui a pris le statut d'association en juillet 2021, a pour objectif d'être et de faire du Beauvaisis un territoire démonstrateur des transitions pour assurer les résiliences agricoles performantes et durables.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité d'attribuer une subvention d'amorçage de 50 000€ à l'association *Beauvais Rev'Agro* sur l'année 2022.

035 - Conservatoire du Beauvaisis - Projet d'établissement 2022/2026

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le projet d'établissement 2022/2026 du conservatoire du Beauvaisis, ce document décline des actions des actions pédagogiques et artistiques ainsi que les actions menées en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales.

036 - Conservatoire du Beauvaisis - minoration des droits d'inscription du cours de danse classique pour absence de cours durant l'année scolaire 2021/2022

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité une minoration des droits d'inscription du cours de danse classique pour absence de cours durant l'année scolaire 2021/2022.

37. - Révision et actualisation du pacte financier et fiscal du 17 novembre 2017

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** la révision et l'actualisation du pacte financier et fiscal du 17 novembre 2017, comme suit :

- de rajouter dans la partie II paragraphe D du pacte financier et fiscal du 17 novembre 2017, le fonds de concours pour la « valorisation touristique du petit patrimoine » destiné à soutenir les travaux de sauvegarde et de valorisation touristique des biens culturels matériels des communes de l'agglomération, à l'exception de Beauvais, dont les modalités d'attribution et de versement des subventions sont précisées dans le règlement annexé à la délibération du 28 septembre 2018 ;

- de remplacer la partie II paragraphe D du pacte financier et fiscal du 17 novembre 2017 relative au fonds de développement communautaire (FDC) par les nouvelles modalités d'attribution et de versement des subventions précisées dans le règlement annexé à la délibération du 03 juin 2022.

La séance est levée à 20 heures 35

Pour extrait conforme,
Caroline CAYEUX,



Présidente de la Communauté
d'agglomération du Beauvaisis

